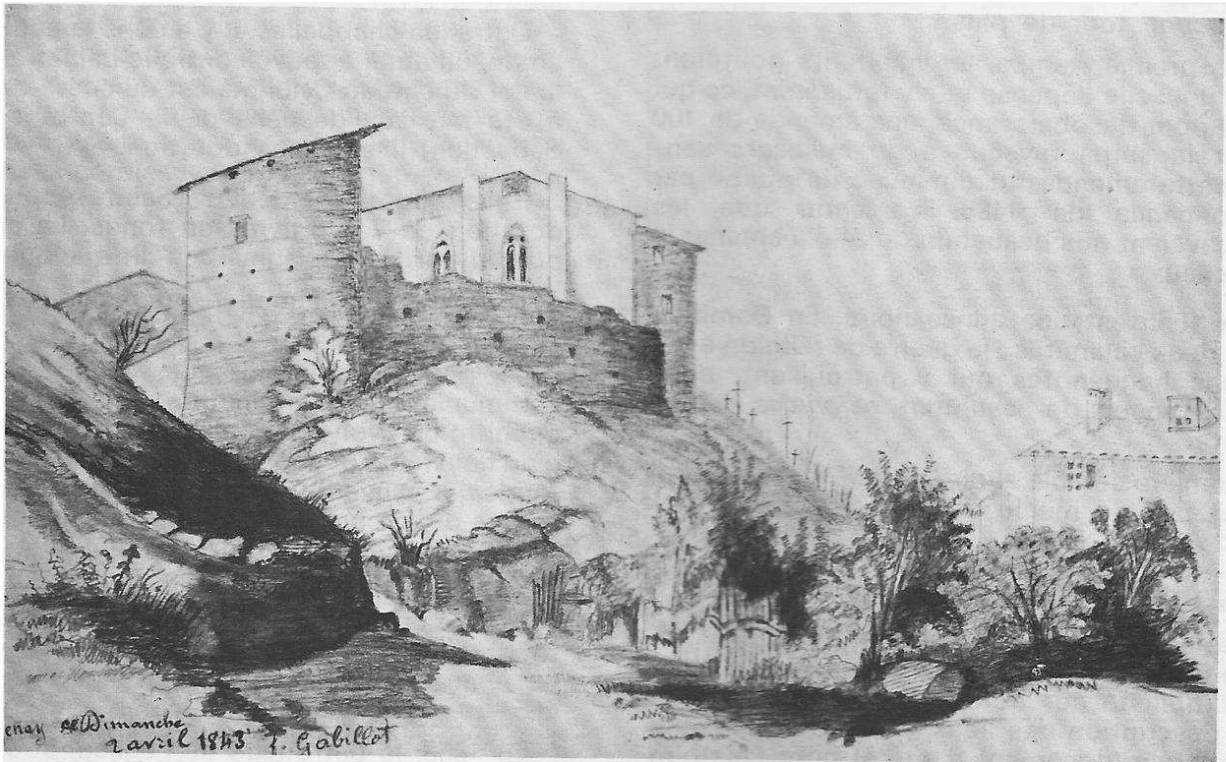


## NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE GENAY



Lors de l'incendie de 1382, le chapitre de Lyon fournit 60 livres pour les réparations.

Mais pour Genay, son église et son village, ce n'est que le début des calamités.

En 1392, les Officiers de Lyon, prétendant que les châteaux de Rochetaillée et de Saint-Bernard étaient dépendants de la couronne de France, y firent mettre, à l'instance du chapitre de Lyon, les armes et panonceaux du Roy ; mais le Comte de Savoie, prétendant que ces châteaux étaient de sa souveraineté et lui devaient hommage, envoya Jean de la Beaume (1) pour en avoir raison ; mais « audience luy ayant esté desniée », il se saisit par les armes des châteaux de Berno (de Bernoud) et de Genay « en Lyonnois » appartenant au chapitre, et ne les restitua qu'au mois de décembre 1393.

A peine Genay était-il remis entre les mains de ses seigneurs qu'un vassal du Sire de Thoire-Villars s'en empara de vive force, y commit toutes sortes de vexations, pilleries et meurtres.

En 1397, Guigues de Montbel, seigneur d'Entremont, cousin du Sire de Villars, reprend le château de Genay, pillant l'église et emmenant des habitants prisonniers.

Ce n'est qu'en 1409 que l'Église de Lyon reprendra ses droits.

En 1425, à la suite des querelles toujours sanglantes des Ducs de Bourbon et de Savoie, les syndics et habitants de Genay entreprirent, dans le but de s'assurer un refuge en cas d'attaque, de fortifier la poype qui se trouvait à peu près au centre du village.

Les années 1436 à 1445 voient sévir dans nos campagnes des bandes de gens de guerre, devenus pillards à la suite du licenciement des armées régulières (traité d'Arras, 1435). D'aussi sinistre réputation que les « Tard-Venus » ou les « Grandes Compagnies », ils avaient pour nom « les Ecorcheurs ».

Le 29 mars (1142-1143), « le vendredi après Oculi mei », aux environs d'une ou deux heures du matin, l'une de ces bandes commandée par « le Seigneur de Beauvoys, Escourcheur du pays de Bourbonnois, lieutenant du Seigneur de Jaloignes, maréchal de France », prit d'emblée « par la rivière de Soonne » qui était en crue « la ville de Vimies (2) en l'Empire lez Lyon ». La chapelle du château ainsi que l'église paroissiale furent « enveloppées » dans l'incendie de la ville.

Mais, note le chroniqueur, « ce qui a été le plus scandaleux, et que l'on ne sauroit entendre sans pleurer, le corps très sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui reposoit dans l'église paroissiale fut très exposé à l'incendie, *sans le vicaire de Genay* qui, fortuitement, se trouva là présent, qui le prit dans l'instant et le porta dans l'église de sa paroisse comme il put avec les tristes restes des reliques que le feu n'avait pas achevé de consumer ».

D'après cette narration, il semblerait que, pour une fois, Genay fut épargné.

En 1480, la population de Genay croissant, le chapitre ordonna de faire une chapelle, un cimetière et d'élever une tour de plus.

Dans un premier temps, les habitants goûtèrent peu cette nouvelle dépense et s'y refusèrent, ce qui leur valut, pour désobéissance, une amende de 100 livres. Par la suite, revenus à de meilleurs sentiments, cette amende fut diminuée de moitié par une ordonnance de 1486, « attendu que les habitants avaient mis beaucoup de zèle à amener la pierre à chaux ».

L'année 1565 est une année noire. En Dombes, sévissent deux calamités : la guerre de religion avec les troupes huguenotes qui y patrouillent, conduites par François de Beaumont, *baron des Adrets*, et la peste.

Si la première semble avoir épargné notre village, il n'en fut pas de même de la seconde.

#### Visite pastorale de l'année 1654

La visite pastorale que fit, à Genay, en 1654, l'Archevêque Camille de Neuville ou ses substitués est, par la multiplicité des détails qu'elle contient (inventaire, description des lieux, montant du revenu de la cure...), un document d'intérêt pour l'histoire de son église. A la pauvreté de la visite de 1378 (3), succède presque la richesse.

« Le jubilé estant ouvert en cette paroisse nous avons trouvé en l'église paroissiale le Saint-Sacrement exposé dans un grand et beau soleil d'argent doré, le ciboire où il est d'ordinaire est d'argent aussi et la boiste des malades.

L'autel est sacré et est fort proprement paré d'un tabernacle, de plusieurs statues de pierre et de bois doré, de 4 reliquaires, dont deux sont de bois doré et deux d'argent doré fort riches, et de plusieurs chandeliers de bois doré.

Les saintes onctions et eaux baptismales y sont bien tenues. L'église est pourvue des ornements nécessaires avec abondance : 2 calices d'argent, 4 burettes d'argent, une petite croix d'argent et une grande qui vaut 500 livres, dix chasubles, sept parements d'autel et un encensoir, une navette et une coupe d'argent.

Les confréries du Saint-Sacrement, du Rosaire et de Saint-Sébastien y sont canoniquement établies.

Le luminaire a un revenu considérable de 120 livres par an, en terres, prés, pensions et rentes nobles. Il y a deux luminiers qui rendent compte par an.

Dans le chœur il y a une chapelle dédiée à Saint-Antoine, qui appartient à M. De Pomey (4), qui donne tous les ans deux livres au curé pour quelques messes qu'il dit dans la nef au côté de l'Évangile ; la chapelle la plus proche du chœur est du Rosaire où il y a une fondation de dix livres sur quelques fonds, le curé en est pourvu et doit messe les samedys.

Ensuite est la chapelle de Notre-Dame de Pitié qui vaut aussi dix livres de revenu ; elle appartient à M. Seguin (5). Le curé y dit quelques messes.

La dernière chapelle est sous le titre de Saint-Jean-Baptiste où il y a fondation de 30 livres... Les nommés Claude et Antoine Dalmais l'ont pourvue.

Outre les chappelles, il y a dans la nef, de chaque côté, un autel appuyé contre le balustre qui sépare la nef du chœur. Celui qui est du côté de l'Évangile a été fait aux despens de la Confrérie de Saint-Sébastien, il est sans dotation.

L'autre autel est dédié à Sainte-Anne, où il y a dotation de 7 à 8 livres en fonds. Le curé en est pourvu par M. de Fagny et y dit quelques messes.

Toute l'église, cimetière et maison curiale sont en dû état.

La paroisse est grande, composée de 600 communicants. La nomination de la cure est à notre Chapitre de Lyon qui perçoit les dixmes à la réserve d'un neuvième qui appartient au curé avec quelques fonds qui peuvent valoir 30 livres... Le tout valant, à ce que dit le curé, 400 livres. M. Benoist Dubois est pourvu par nomination de MM. de Saint-Jean il y a 19 ans. Il tient ses registres curiaux en dû état ».

C'est à l'aide de ce document et du relevé (6) des fondations des anciennes chapelles que nous avons pu ébaucher le plan de l'église pour cette année 1654.

En 1663, le patronage de l'église, autrefois sous le vocable de Saint-Bonnet, passe sous celui de Sainte-Madeleine, et n'a plus changé depuis.

La rigueur du froid, en 1709, fut telle que les deux fleuves furent gelés et que le Rhône portait des charrettes. Cet hiver terrible, à une époque où l'usage de la houille était inconnu, fut suivi d'une disette avec forte mortalité. Malgré les réserves que « l'Abondance » de Lyon mit à la disposition du Consulat pour la population lyonnaise, la famine resta l'une des plus poignantes qu'on eut vues.

Messire François Javelle, curé de Genay, note pour l'année 1714 : « Dieu, irrité contre nous, fait sentir sur le public de terribles effets de sa colère, qui est que le bétail destiné pour le labourage, comme tous les bœufs et vaches, est presque tout mort d'une contagion inconnue... Il est mort 300 couples faits... ».

Cette épizootie commença « à la fête du dit Genay qui est Sainte-Magdeleine, le 22 juillet » et elle finit le 1<sup>er</sup> novembre « à la fête de tous les Saints ».

Genay ne fut pas le seul village atteint : province et royaume furent plus ou moins affligés.

Le 29 janvier 1762, Claude Pitron et Jean Fleury, consuls de la paroisse de Genay, demandent, dans une supplique adressée à M. le premier Président de

la Cour des Monnaies, lieutenant général en la Sénéchaussée de Lyon, que la délibération de la communauté des habitants du dit Genay, en date du 18 juillet 1761, demeure homologuée suivant sa forme et teneur, tant en ce qui concerne :

- 1) Les réparations de l'église, le couvert étant prêt à s'écrouler dans une partie où il a même fallu faire faire provisionnellement avant l'hiver un faux couvert, grâce aux avances de quelques habitants ;
- 2) L'établissement d'un vicaire dans la paroisse, en exécution d'une ordonnance de M. l'Archevêque de Lyon, du 8 du même mois de juillet 1761.

Claude et Joseph Page frères, et Benoît Barrel (ou Barret) furent nommés lors de la délibération pour agir au nom de la communauté jusqu'à l'adjudication au rabais des réparations et pour fournir aux avances nécessaires, aussi que d'obtenir « des lettres d'assiettes », afin de parvenir au rôle d'imposition nécessaire sur « tous les possédans biens » dans la paroisse pour l'acquittement du prix de l'adjudication et des frais d'exécution.

Le Sieur Pierre Thomas Gemeau, architecte demeurant à Neuville, fut commis d'office pour donner son avis sur l'état des lieux et dresser un devis estimatif, le 25 mai 1762, à 6 heures du matin, en présence des frères Page, de Benoît Barrel et de M. Garin, notaire royal.

Il fut constaté, entre autres, que :

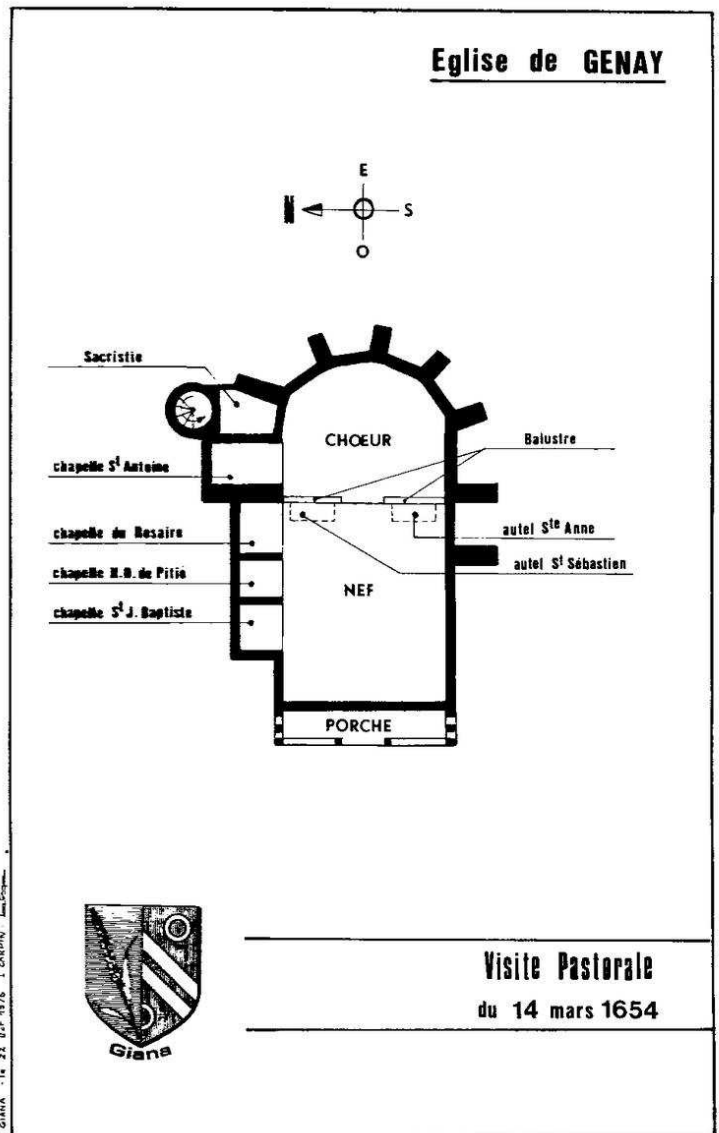
- 1) Les murs sont « bien fondés et à plomb » ;
- 2) Les assises du parement du mur de la nef, du côté du midi, sont en partie lavés et tombés près du contrefort du clocher sur plus de deux toises (7), qu'il a des lézards en différents endroits, et qu'il convient que le dit parement soit repris « en bonne maçonnerie et moilon de Couzon et d'un mortier fait de deux tiers de sable de rivière et un tiers de chaux de pays. Pour ensuite être recrépi et couvert d'un mortier dans tous les joints rustiques au ballet dans toute sa longueur et hauteur » ;
- 3) Le couvert de la nef est à reprendre tant dans la charpente que dans les tuiles, qui sont en partie de pays et de Verdun, forts vieilles, rompues et fusées et devront être toutes remplacées par des neuves de la meilleure qualité de Verdun ;
- 4) Dans le clocher, les planches qui étaient clouées sur les lambourdes servant de plancher ont été enlevées, ce qui a occasionné des dégradations au lambris, qu'il faudra restaurer, etc.

L'ensemble du devis estimatif se monta à la somme de 3 040 livres.

Après quatre publications, faites à une semaine d'intervalle, il fut procédé, le mardi 22 juin 1762, à la mise en adjudication au rabais de l'ensemble des travaux.

La première offre fut faite par un maître charpentier et entrepreneur de Lyon, M. François Giraud, demeurant « quay de Retz », qui offrit la somme de 3 100 livres.

Après trente et une offres au rabais, le même Sieur Thomas Gemeau, architecte à Neuville, qui avait chiffré le devis estimatif, offre la somme de 2 320 livres pour l'ensemble des réparations, « fourniture, main-d'œuvre, voiture et autre comprise ».



Aucune personne n'ayant voulu diminuer l'offre, adjudication fut faite au dit Gemeau, aux conditions qu'il a promis d'exécuter « en tout son contenu pour raison de quoy il a fait promesse, obligation et soumission en tel cas requises et nécessaires ».

Le 18 septembre de la même année, Etienne Grand, marchand résidant à Neuville, de plein gré se porte caution garante du Sieur Gemeau.

(à suivre)  
L. CARPIN

(1) Jean de la Beaume, chevalier, Seigneur de Valusin, de Monfort et de Montagny puis Comte de Montrevel, fils de Guillaume de La Baume et de Constantine Aleman.

(2) Vimies = Vimy (Neuville).

(3) Visite de 1378. Voir Bulletin n° 5, p. 28. Lire : Jean de Talaru au lieu de Jean de Labaru.

(4) M. de Pomey Hugues, prévôt des marchands de Lyon, mort en 1688.

(5) Ferdinand Seguin, intendant des fortifications, châtelain de Genay, fils de David.

(6) Relevé effectué le 13.5.1976, lors des travaux de restauration.

(7) Deux toises : 3,898 mètres, soit environ 12 pieds.